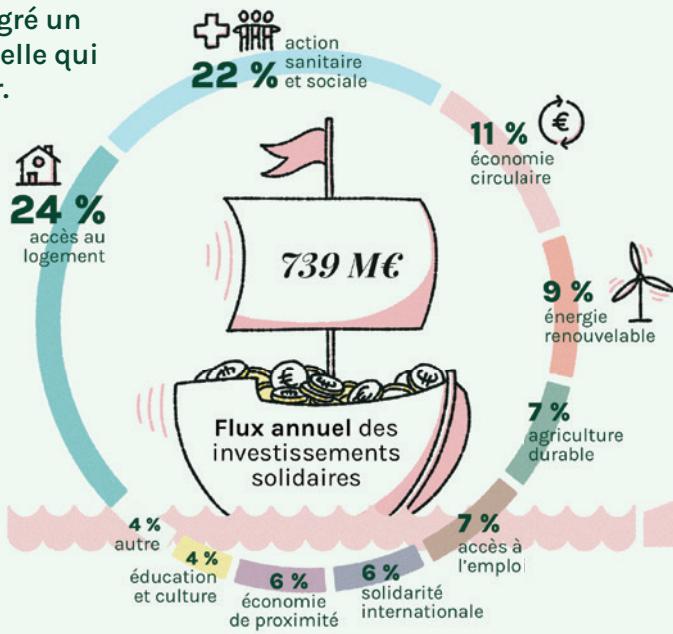
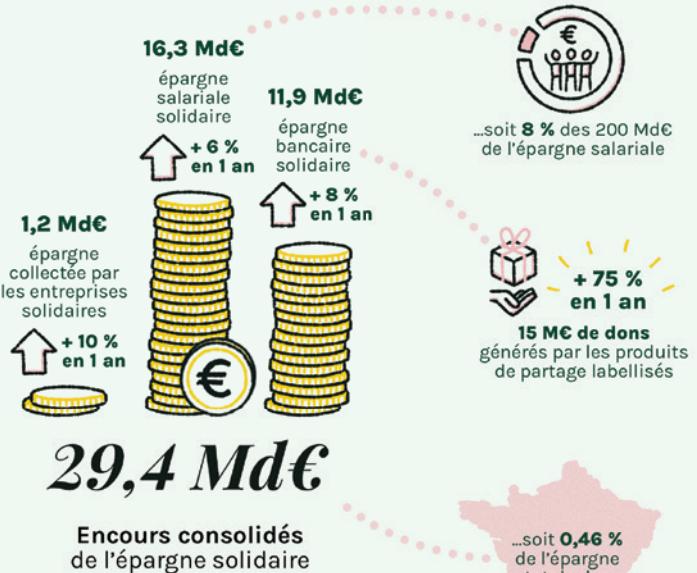




# Chiffres clés 2024

Face à l'intensification des défis sociaux et environnementaux, la finance solidaire s'affirme comme une réponse pertinente, suscitant l'intérêt des citoyens et des investisseurs. Les résultats 2024 confirment la dynamique positive du secteur malgré un passage à l'échelle qui tarde à s'opérer.



En 2024, l'encours des placements solidaires atteint 29,4 milliards d'euros, en progression de 7% par rapport à 2023. Cette épargne est collectée à travers trois grands canaux : l'actionnariat solidaire, les placements bancaires solidaires et l'épargne salariale solidaire.

## L'actionnariat solidaire en nette progression

→ Bien que représentant la part la plus modeste des trois canaux, l'actionnariat solidaire enregistre une progression remarquable en 2024. L'investissement direct dans les entreprises solidaires atteint 1,2 milliard d'euros, soit une hausse de 10 % en un an.

→ Cette croissance est portée par plusieurs acteurs particulièrement actifs :

- **Habitat et Humanisme** (20 M€ collectés) dans le domaine du logement,
- **3 colonnes** (20 M€ collectés) en lien avec la dépendance,
- **Terre de Liens** (14 M€ collectés) dans le secteur agricole.

→ La réduction fiscale de 25% applicable à ces investissements continue de jouer un rôle déterminant dans l'attractivité de ce type de placement.

## Une croissance continue pour les produits bancaires solidaires

→ En 2024, l'épargne bancaire solidaire s'élève à 11,9 milliards d'euros, en hausse de 8 %. Elle regroupe une large gamme de produits : livrets solidaires (principalement de partage), fonds solidaires (fonds 85/15 et fonds de partage) et contrats d'assurance-vie.

→ Les **livrets et dépôts à terme** totalisent 3 milliards d'euros (+8,6 %), bénéficiant de hausses de taux qui leur ont permis de rester compétitifs face à l'épargne réglementée.

→ Les **fonds solidaires** (FCP, SICAV, UC solidaires) enregistrent une croissance de 7%, passant de 4,3 à 4,6 milliards d'euros, avec 330 millions d'euros de souscriptions nettes.

→ Les **dons aux associations**, issus des livrets et des fonds de partage poursuivent quant à eux leur envolée : après avoir bondi de 80 % en 2023, ils augmentent encore de 75 % en 2024, atteignant 15 millions d'euros. Un triplement en deux ans.

→ L'**assurance-vie solidaire** atteint 4,3 milliards d'euros, en progression de 10 % : MAIF, avec un contrat désormais entièrement solidaire, enregistre 465 millions d'euros de collecte totale, tandis que le contrat solidaire de Generali affiche une hausse de +20 millions d'euros de ses souscriptions nettes.

## Le label Finansol renforce son niveau d'exigence

Afin de mieux intégrer les évolutions de la finance durable et les attentes croissantes des épargnants, le Comité du label Finansol a renforcé ses exigences, notamment pour les produits partiellement cotés. L'objectif : aligner le label sur les défis écologiques et sociaux tout en encourageant l'innovation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les fonds 85/15 (anciennement 90/10) doivent exclure certains secteurs (énergies fossiles, charbon, tabac) et répondre à des critères éthiques et de gouvernance, en cohérence avec les standards européens, notamment le label ISR.

Le respect de ces nouvelles règles sera contrôlé en juin 2026, sur la base des données FAIR et des portefeuilles arrêtés au 31 décembre 2025.

## L'épargne salariale solidaire, principal moteur du secteur

- ➔ Avec un encours de 16,3 milliards d'euros en 2024 (+6%, soit +900 M€), l'épargne salariale solidaire continue de tirer le marché vers le haut.
- ➔ La part de l'épargne salariale solidaire dans l'épargne salariale atteint désormais 8%, portée par les effets positifs de la loi PACTE et renforcée par l'entrée en vigueur, en 2024, de la loi sur le partage de la valeur.

## Reprise des investissements solidaires

- ➔ Le stock d'investissements solidaires s'élève à 4,4 milliards d'euros en 2024, en hausse de 14% par rapport à l'année précédente. Les financements réalisés ont permis de soutenir des activités solidaires à hauteur de 739 millions d'euros, soit une progression de 8%.
- ➔ Cette dynamique s'explique par :
  - une augmentation de 60% du flux d'investissement issu des fonds solidaires,
  - une hausse des dépenses d'investissement des entreprises solidaires de 24%.
- ➔ Les secteurs les plus financés restent **l'accès au logement très social** (24%) et **l'action sanitaire et sociale** (22%). Partout sur le territoire, la création et le développement d'entreprises ou d'associations répondant à des enjeux sociaux et environnementaux témoignent d'une évolution profonde des besoins sociétaux.



3 QUESTIONS À

### Marie-Anne BARBAT-LAYANI Présidente de l'AMF

**En 2024, l'épargne solidaire atteint 30 Md€, mais reste marginale au regard des 6 350 Md€ d'épargne financière des Français. Comment l'expliquer ?**

C'est une question de choix de l'épargnant, mais aussi de connaissance et d'accessibilité de l'offre. Notre dernière étude\* montre un réel intérêt des Français pour la finance solidaire. 65% connaissent, au moins de nom, les placements solidaires, davantage que l'ISR (48%). Ceux envisageant d'investir dans un placement durable sont 26% à opter pour des produits avec une thématique sociale ou solidaire. Les jeunes sont particulièrement concernés, mais leur épargne reste souvent modeste.

**Alors que l'Europe cherche à structurer le secteur, où en est la France dans le développement de la finance solidaire ?**

Au niveau européen, la principale initiative favorisant l'émergence de fonds solidaires est le règlement EUSeF\*\*, dont l'impact est très relatif : seulement 22 fonds créés. La France se distingue par l'intégration obligatoire de fonds solidaires dans les dispositifs collectifs d'épargne salariale et retraite. Cette exigence a permis de structurer un écosystème mature, avec près de la moitié de l'encours solidaire issue de ces produits. L'AMF est co-organisatrice la Semaine de l'Épargne Salariale qui permet aux salariés de mieux connaître ces dispositifs.

**Le passage à l'échelle semble freiné par des contraintes systémiques. Du point de vue des acteurs institutionnels, quels leviers peuvent être activés ?**

Notre étude\* révèle que 69% des Français estiment important que leur conseiller bancaire ou financier leur demande s'ils souhaitent réaliser des placements responsables ou durables. Les labels, dès lors qu'ils sont fiables et contrôlés, sont très utiles pour faire connaître les placements et rassurer les épargnants sur la réalité de l'affectation de leur épargne. Les régulateurs financiers jouent un rôle fondamental en vérifiant que les « promesses » sont tenues : lorsque les épargnants font un tel choix, il est crucial qu'il soit documenté et respecté !

\* Étude sur les Français et les placements responsables, AMF, 2025.

\*\* Règlement européen sur les fonds d'entrepreneuriat social de 2013.